

Compte rendu CM 6 septembre 2020

1-Antenne relais Free Mobile.

Le CM donne son accord pour l'établissement d'un bail avec Free Mobile, qui installera une antenne relais au Bois Rond. Bail de 12 ans, avec une redevance annuelle de 1 850 €.

2-Convention Soliha.

Un contrat de maîtrise d'œuvre est confié au cabinet Soliha (Solidarité pour l'habitat) : conception, architecture, suivi de chantier, assisté de Adam Vosges Sas : bureau d'études structures gros œuvre, de ICS Bois : bureau d'étude charpente métallique, et BET Petin-Henry : bureau d'études techniques, électricité. Ce sont les mêmes qui ont travaillé sur le diagnostic des bâtiments communaux, leur mise aux normes, la transformation du bar-pizzeria-restaurant en nouvelle mairie. Coût total : 19 000 €.

3-Légalité.

Une délibération du 8 juin annulant un contrat de travail à durée déterminée est annulée : la décision est de la seule compétence du maire. Une autre créant un CDI à temps partiel est amendé : le CM doit préciser le grade de recrutement, l'ouverture ou non à des agents non titulaires, la durée effective du temps partiel.

De toute façon ces délibérations étaient caduques.

4-Vente parcelle E 337.

Il s'agit de la parcelle qui a vu la démolition de l'ancienne maison de manouvrier, en bas de la rue du 14 Septembre, pour la somme de 6 780 €.

Le CM accepte le bornage et la vente de cette parcelle à la propriétaire de la maison voisine, au prix de 600 € plus les frais de bornage.

5-Vente parcelles Sous les Levanches.

Suite à l'avis de l'ONF, le CM accepte la vente du chemin d'accès à la maison et demande à l'acquéreur de faire une proposition de prix.

Pour ce qui est des parcelles boisées, des études complémentaires sont à faire : parcelles à apporter en compensation au plan de gestion ONF, délimitations et bornage, estimation du prix par l'ONF si accord de sa part.

6-Achat parcelles ZK 38 et 39.

Le CM s'interroge sur l'intérêt pour la commune d'acquérir les parcelles ZK 38 et 39, contiguës au cimetière. Elles sont en zone AU, non constructibles en l'état, mais de plain-pied avec le cimetière. Elles permettraient donc une extension facile, sans aucun problème d'accessibilité. Le CM autorise le maire à conduire ce projet.

7-Régie de recettes.

Le CM autorise le maire à créer des régies de recettes pour favoriser la gestion financière de petites opérations, comme celle des cartes avantage jeune.

À Breurey-lès-Faverney, le 08.09.2020

Le Maire, Jean MARCHAL